



PAYS Yon & Vie

La Roche sur Yon, le 17 juin 2021

Nos Réf. : PK/FG/034-2021
Affaire suivie par : Françoise GUERINEAU

Monsieur Jacky GODARD
Maire de Mouilleron-le-Captif
Mairie
8 Rue de la Gillonnière
85000 Mouilleron-le-Captif

AIZENAY
APREMONT
AUBIGNY-LES CLOUZEUX
BEAUFOU
BELLEVIGNY
DOMPIERRE-SUR-YON
FALLERON
FOUGERÉ
GRAND'LANDES
LA CHAIZE-LE-VICOMTE
LA CHAPELLE-PALLUAU
LA FERRIÈRE
LA GENÉTOUZE
LANDERONDE
LA ROCHE-SUR-YON
LE POIRÉ-SUR-VIE
LE TABLIER
LES LUCS-SUR-BOULOGNE
MACHÉ
MOUILLERON-LE-CAPTIF
NESMY
PALLUAU
RIVES-DE-L'YON
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE
SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS
SAINT-PAUL-MONT-PENIT
THORIGNY
VENANSAULT

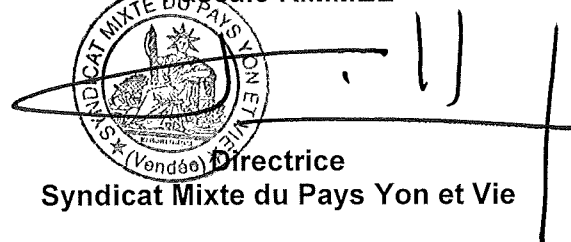
Objet : Avis sur le PLU arrêté de Mouilleron le Captif
Pièce jointe : Décision n°1 du bureau syndical du 16 juin 2021

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision du bureau syndical du 16 juin 2021 formulant l'avis du Syndicat sur le PLU arrêté de votre commune.

Le Syndicat Mixte se tient à votre disposition pour toutes précisions.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pascale KIMMEL

Directrice
Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

